

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 1^{er} février 2016 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Steve Robert
Yvon Lamontagne
Denise Poulin-Marcotte
Jean-Guy Gingras
Robert Ranger
Jacques Laurendeau
Pierre Côté
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki May Hamm.

Est également présente la greffière, M^e Sylviane Lavigne.

Est absent le directeur général, M. Armand Comeau.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. FINANCES
 - 4.1) Mandat pour l'achat regroupe de chlorure.
5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 5.1) Avis de motion pour le règlement 2567-2016;
 - 5.2) Diverses promesses;
 - 5.3) Mandat au cabinet d'avocats Monty Sylvestre;
 - 5.4) Bail avec Hydro-Québec.
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1) Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués;
 - 6.2) Embauche d'une secrétaire, Direction culture, sports et vie communautaire.
7. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1) Demandes d'approbation de PIIA;
 - 7.2) Avenant à l'entente avec l'Association du Marais de la Rivière-aux-Cerises;
 - 7.3) Honoraires professionnels supplémentaires;
 - 7.4) Redevances aux fins de parc.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

8. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 8.1) Subventions aux organismes 2016.
9. AFFAIRES NOUVELLES
10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
11. QUESTIONS DE LA SALLE
12. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut s'en référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

-
1. 034-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. 035-2016 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 janvier 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

4. FINANCES

4.1) 036-2016 Mandat pour l'achat regroupé de chlorure

ATTENDU QUE la Ville de Magog a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- a) permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- b) précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- c) précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
 Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016.

Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec avant le 11 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1) Avis de motion du Règlement 2567-2016

La conseillère Nathalie Pelletier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 2567-2016 modifiant le Règlement 2504-2014 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 037-2016 Diverses promesses

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

- a) Que la promesse d'achat d'une partie du lot 4 461 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 750 mètres carrés, étant une partie de l'emprise de la rue Pivert, signé le 17 décembre 2015 par M. Jean Laurin pour le prix de 2 300 \$, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;
- b) Que la promesse d'achat d'une partie du lot 4 461 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 870 mètres carrés, étant une partie de l'emprise de la rue Pivert, signé le 14 décembre 2015 par M. Jacques Martel pour le prix de 2 600 \$, soit acceptée, aux conditions de cette promesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3) 038-2016 Mandat au cabinet d'avocats Monty Sylvestre

ATTENDU QUE la Ville de Magog a reçu une inscription en appel dans le dossier Johanne Bouchard et Guy Poisson contre Ville de Magog concernant le gîte touristique « Bijou dans la forêt » situé au 34, rue de la Citerne ;

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que la Ville de Magog mandate le cabinet d'avocats Monty Sylvestre pour la représenter devant la cour d'appel dans ce dossier dont le numéro de cour est le 450-17-005061-131.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4) 039-2016 Bail avec Hydro-Québec

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Magog, un bail relatif à la location d'un lot faisant partie du parc du Ruisseau (rue Courtemanche) avec Hydro-Québec.

Ce bail a pour principal objet la location par la Ville de Magog du lot 3 142 049 cadastre du Québec à un montant annuel de 950 \$ plus taxes. Ce bail est d'un an commençant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017.

Par la suite, il se renouvellera automatiquement d'année en année aux mêmes conditions, à l'exception du loyer qui sera indexé de 2 % par année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1) 040-2016 Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que la Ville de Magog adopte le Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués modifié par M. Jean-Nicolas Bergeron, directeur des Ressources humaines, daté du 19 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2) 041-2016 Embauche d'une secrétaire, Direction culture, sports et vie communautaire

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste de secrétaire, Direction culture, sports et vie communautaire, afin de remplacer Mme Isabelle Gadoury qui a quitté son emploi.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog embauche Mme Katia Isabelle comme salariée en évaluation, au poste permanent de secrétaire, Direction culture, sports et vie communautaire, à compter d'une

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

date à être déterminée en février 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 5 des taux de salaire. Son salaire est déjà prévu au budget et sera imputé aux postes budgétaires 02-711-00-111 (50 %) et 02-780-00-111 (50 %).

Sa période d'évaluation est de 1 400 heures travaillées à taux horaire régulier.

Son embauche est conditionnelle à son examen médical.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1) 042-2016 Demande d'approbation de PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé des plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit approuvé aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

No CCU	Adresse des travaux	Propriétaire ou occupant	Type de permis demandé
16-003	110, place du Commerce	Michel Lefebvre	Certificat d'autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2) 043-2016 Avenant à l'entente avec l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Magog, l'avenant no 1 à l'entente relative à la réfection des sentiers sur pilotis du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises intervenue le 4 novembre 2015 avec l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises.

Cette entente a pour but d'augmenter la contribution financière de la Ville à cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

7.3) 044-2016 Honoraires professionnels supplémentaires

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que la Ville de Magog approuve les honoraires professionnels supplémentaires de 6 355,29 \$, avant taxes, à Les Services exp inc. pour l'ouverture de la rue Boisé de la Rivière, phase 1.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-311-00-417.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4) 045-2016 Redevances aux fins de parc

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que, dans le cadre de la demande de permis de lotissement suivante, la Ville accepte, au lieu d'une superficie de terrain, le paiement d'une somme équivalant au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour chaque terrain :

Secteur de la rue Sherbrooke

Nom du propriétaire : M. Bernard Lamarche

Lots projetés : 5 838 930 et 5 838 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead

Nom de l'arpenteur : Mme Maryse Phaneuf

Numéro de ses minutes : 5 160

Pourcentage applicable : 10 %

Montant estimé : 4 800,40 \$

Redevance terrain : 1 600 mètres carrés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1) 046-2016 Subventions aux organismes 2016

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog octroie, pour l'année 2016, en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sportifs, culturels, sociorécréatifs et communautaires, ainsi que la Politique familiale comme suit :

	Subvention 2016	Politique familiale
Organismes sportifs	32 100 \$	12 820 \$
Association du baseball mineur de Magog	2 630 \$	105 \$
Association de crosse mineure de Bromont-Magog	2 340 \$	
Association Hockey mineur de Magog	3 560 \$	2 760 \$
Club de soccer Magog	3 750 \$	4 095 \$

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

	<i>Subvention 2016</i>	<i>Politique familiale</i>
Club de gymnastique Dymagym	4 850 \$	2 225 \$
Club de nage synchronisée les Mem-Fées de Magog	2 630 \$	
Club de patinage artistique de Magog « Les Libellules »	3 510 \$	850 \$
Club de triathlon Memphrémagog	3 400 \$	740 \$
Club de voile Memphrémagog	2 340 \$	1 895 \$
Club de natation Memphrémagog	3 090 \$	150 \$
Organismes culturels	4 000 \$	
<hr/>		
Comité d'action culturelle de Magog	4 000 \$	
Organismes sociocréatifs	5 740 \$	
<hr/>		
Club d'Âge d'or St-Jean Bosco	1 000 \$	
Club des amis d'Omerville	500 \$	
Escadron 911 Magog-Orford	1 170 \$	
Ligue navale du Canada	1 170 \$	
Conseil des aveugles	1 900 \$	
Organismes communautaires	41 810 \$	
<hr/>		
AQDR Memphrémagog	3 600 \$	
Association Han-Droits	3 800 \$	
Banque alimentaire Memphrémagog	10 000 \$	
Carrefour du partage	3 800 \$	
Centre des femmes Memphrémagog	2 930 \$	
Centre l'Élan	2 930 \$	
Corporation Jeunesse Memphrémagog	5 560 \$	
Cuisines collectives " Bouchée double " Memphrémagog	4 390 \$	
Les Fantastiques de Magog inc.	3 800 \$	
Zone Libre Memphrémagog	1 000 \$	
Grand total	83 650 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) Rapport d'embauche d'un employé régulier no 2016-03;
- b) Rapport de transfert d'un employé permanent sur un autre poste no 2016-04;
- c) Rapport de transfert d'un employé permanent sur un autre poste no 2016-05;
- d) Rapport d'embauche du personnel temporaire, saisonnier et étudiant au 27 janvier 2016.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

11. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Gilles Bergevin :
 - Politique de remboursement des frais de déplacement, vol en 1^{ère} classe.
- M. Michel Raymond :
 - Frais de déplacement, coût par kilomètre;
 - Questionne sur l'absence du directeur général et la durée de son contrat avec la Ville.
- M. Jules Lalancette :
 - Est-ce que les employés municipaux pourraient procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées plutôt que de faire appel à des services professionnels?
 - Informatisation des données de nos réseaux.
- M. Bernard Bergeron :
 - Considère qu'il fait très froid dans l'aréna et demande la possible de chauffer davantage
- M. Roberpierre Monnier :
 - Lecture et dépôt d'une lettre de M. André Bourassa, ex-président de l'Ordre des architectes concernant l'ilot Tourigny;
 - Mention et dépôt de deux lettres de MM. Hubert Chamberlan et Denis Vaugeois concernant l'intégration de la maison Tourigny.
- M. Michel Gauthier :
 - Propose que dans le cadre du réaménagement du centre-ville, la Ville adopte un programme de subventions pour soutenir la rénovation des immeubles de la rue Saint-Patrice.
- M. Roberpierre Monnier :
 - Questionne sur la date prévue de la démolition de la maison Tourigny;

12. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Yvon Lamontagne. Par la suite, Madame

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

13. 047-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière